

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **29 avril 2024** à **20 h** au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Dominique Majeau, conseiller district # 5 a justifié son absence.

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil sont présents, le président, monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2024-04-113

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CONSTATER l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Autorisation de procéder à un appel d'offres public – réhabilitation d'une partie de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette*
3. *Mandat de réfection de la toiture – Usine d'eau potable*
4. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2024-04-114

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

2. **Autorisation de procéder à un appel d'offres public – réhabilitation d'une partie de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette**

Considérant le devis préliminaire préparé par Parallèle 54 pour l'appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette.

2024-04-115

IL EST PROPOSÉ PAR : André Renaud
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à demander des offres publiques avec un système d'appel d'offres au plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de travaux de réhabilitation de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette, le tout conformément au devis préparé par Parallèle 54.

DE PRÉCISER que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

ADOPTÉE.

~~~~~

3. **Mandat de réfection de la toiture – Usine d'eau potable**

**Considérant** la nécessité de procéder à des travaux de réparation de la toiture de l'usine d'eau potable;

**Considérant** l'invitation à quatre (4) entreprises à soumettre une proposition de prix;

**Considérant** l'offre de prix de *Les Toitures Président inc.* au montant de **9 564 \$ plus taxes** pour procéder aux travaux;

**Considérant** le Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2024-04-116

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** *Les Toitures Président inc.* pour les travaux de réfection de la toiture de l'usine d'eau potable, au cout de **9 564 \$ plus taxes**, tel que soumis dans l'offre de services.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, au poste **02-41200-522** et d'en autoriser le paiement. Cette dépense sera financée par le fonds de roulement, poste budgétaire **59-15100-000**, sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

4. **Période de questions des contribuables**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

*Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier*



**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 09, l'ordre du jour est épuisé.

2024-04-117

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**



**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier*

*Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau  
Maire et Président d'assemblée*